



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## casernes

Question écrite n° 102616

### Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Carcassonne. En effet les unités de groupement de gendarmerie départementale de l'Aude à Carcassonne sont actuellement implantées dans deux casernes différentes : la caserne Saint-Jacques qui regroupe l'état-major et la caserne Imbert Jeansou, siège du commandement de la compagnie de gendarmerie départementale de Carcassonne. La première est jugée vétuste de par sa conception qui remonte aux années soixante. La seconde est située géographiquement à l'opposé de la première et à proximité de la maison d'arrêt de Carcassonne. La construction d'une nouvelle caserne aura pour but premier de regrouper toutes les unités de la résidence de Carcassonne sur un même site permettant une optimisation organisationnelle et une visibilité du lieu simplifiée pour les citoyens. Le futur bâtiment qui pourra se situer sur une parcelle de la zone commerciale du Pont Rouge de la commune de Carcassonne, propriété de la CCI locale, rassemblera locaux de service et techniques pour toutes les unités, 12 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires, ainsi que 66 logements pour les officiers et les sous-officiers. Ce projet porté par le groupement de gendarmerie départementale de l'Aude d'un coût total de 16 millions d'euros, sera l'assurance de meilleures conditions de travail et d'une économie significative sur le fonctionnement. Optimiser les moyens de nos forces de l'ordre est l'engagement d'un meilleur accompagnement de nos concitoyens pour leur sécurité. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en compte les éléments précités et lui indiquer quel avis il compte émettre concernant ce projet primordial pour le bassin carcassonnais et le département de l'Aude.

### Texte de la réponse

Pour répondre aux impératifs opérationnels tout en prenant en considération les contraintes budgétaires, la direction générale de la gendarmerie nationale, sur la base de propositions des échelons locaux, soumet annuellement à l'agrément du ministre de l'intérieur, une liste de projets d'infrastructure locale. S'agissant du département de l'Aude et plus particulièrement du projet immobilier dont vous faites état, les échelons locaux ont en effet souhaité le proposer au titre des agréments 2016. Ce projet a fait l'objet d'un examen attentif de la part des services experts de la direction générale de la gendarmerie nationale. Si l'optimisation organisationnelle et la rationalisation immobilière constituent des critères discriminants dans tout projet de construction, ils doivent être mis en perspective du coût financier. En l'espèce, ce projet qui reste très intéressant induirait un surcoût de loyer trop important et ne fait donc pas actuellement partie de la liste des opérations de construction locale prioritaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription :** Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102616

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé** : Intérieur  
**Ministère attributaire** : Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [14 février 2017](#), page 1202

**Réponse publiée au JO le** : [16 mai 2017](#), page 3604